

Appel à communication – Journée d’Étude

La privatisation de l’enseignement comme enjeu politique : offres, demandes, formes et controverses.

10 avril 2026, Lyon

Les débats politiques sur l’enseignement privé ont une longue histoire. En France, ces polémiques se sont historiquement structurées autour de la question religieuse. Dès la fin du XIXe siècle, l’éducation a constitué un terrain d’opposition entre l’État et l’Église catholique (Déloye, 1994). On pourrait s’imaginer aujourd’hui que la question de l’enseignement privé et religieux relèverait du passé. Pourtant, les controverses, de multiples natures, sur les établissements confessionnels continuent d’alimenter l’agenda politique et médiatique. Elles sont relatives à la sécularisation de l’enseignement, comme l’illustrent les cas du lycée Averroès à Lille¹ et du groupe scolaire Al-Kindi à Lyon². Cependant, les débats actuels ne ravivent pas uniquement ces enjeux religieux préexistants. Ces polémiques renvoient plus largement aux questions des violences, notamment physiques, morales et sexuelles, avec par exemple les cas du collège Stanislas à Paris³ et « l’affaire Bétharram »⁴. Plusieurs acteurs participent à l’actualisation et surtout à l’élargissement des enjeux autour des établissements privés. Si le partage public/privé de l’enseignement est un objet canonique pour les sciences sociales, on assiste aujourd’hui à différentes formes et dynamiques de privatisation à l’œuvre. Les formations supérieures en science politique⁵ (D’aquino, 2025) offrent un exemple heuristique de la façon dont la scolarisation privée est traversée par plusieurs problèmes publics : premièrement, celui de la « rentabilité », en ce que la discipline offre une réelle opportunité de « marché » en mesure d’attirer des acteurs privés à but lucratif, compte tenu du décalage entre la très forte demande étudiante et les carences de l’offre de formation publique ; deuxièmement, celui de la « fiabilité » des diplômes, les formations privées se revendiquant de science politique

¹ En 2019 Xavier Bertrand, président des Hauts-de-France, suspend les subventions pour le lycée Averroès. En 2023, le préfet du Nord met fin au contrat de partenariat, en vue des irrégularités de gestion et d’enseignements qualifiés contraires aux valeurs de la République, décision annulée par le tribunal administratif de Lille en 2025. Voir : Le Monde avec AFP, « Le préfet du Nord met fin au contrat liant le lycée musulman Averroès à l’État », 11 décembre 2024 ; Le Monde, « Lycée Averroès : une décision de justice rétablit le contrat liant l’établissement musulman lillois à l’État », 23 avril 2025.

² Fin du contrat de partenariat entre l’État et le groupe scolaire Al-Kindi en 2025. Voir : BELOUEZZANE Sarah, LECHERBONNIER Sylvie, « Les écoles privées musulmanes sous contrat face aux soupçons de l’État », Le Monde, 9 mars 2025

³ Ouverture d’une enquête administrative en mai 2023. Voir : BAUDET Marie-Béatrice, BELOUEZZANE Sarah, « Les démons du collège Stanislas, citadelle de l’enseignement privé catholique », *Le Monde*, 02 août 2023.

⁴ Depuis 2023 des témoignages d’anciens élèves se multiplient sur les violences sexistes et sexuelles ayant (eu) lieu au sein de l’établissement et aboutissent à la publicisation de cette affaire. Voir : AUDUREAU William, IMBACH Romain, MILIANI Adel, PRATI Léa, VAUDANO Maxime, BRETEAU Pierre, « Affaire de Bétharram : la chronologie des faits », *Le Monde*, 14 mai 2025

⁵ MERVEILLEUX Diane, « Le succès controversé des écoles privées de science politique, « avec des stratégies qui vont de la confusion organisée à la publicité mensongère », *Le Monde*, 8 juillet 2025.

pouvant rapidement s'écarter des exigences des liens entre enseignement et recherche portées par les formations publiques ; troisièmement, celui de la dimension politique et idéologique, la discipline étant revendiquée pour légitimer des projets partisans, comme les projets de formation de Pierre-Edouard Stérin⁶ ou dans le cas de l'Institut de Sciences Sociales Économiques et Politiques de Marion Maréchal Le Pen.

On assiste ainsi à une accumulation de controverses soulevées par l'enseignement privé, du primaire au supérieur, mais de nature très différente. Tout porte à croire que l'enseignement privé et plus largement la privatisation (partielle) de celui-ci dans un pays tel que la France soit plus que jamais un enjeu politique, traversé par des problèmes publics complexes et en évolution.

Du religieux aux « nouveaux » fronts de la privatisation de l'enseignement.

Pour comprendre l'étendue et l'évolution de ces problèmes, il convient de faire un détour historique et législatif. Dès la Révolution française de 1789, le projet de laïcisation s'impose avec la disparition des ordres et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (Weil, 2007). Cette opposition se perpétue par la suite dans la gestion de l'éducation, entre un État qui cherche à édicter son monopole et l'Église qui tente d'y résister. Ainsi, la loi Guizot (1833) permet l'existence d'une instruction primaire privée sous la monarchie de Juillet (Troger & Ruano-Borbalan, 2012), de même que la loi Falloux (1850) consacre le cléricisme conservateur dans la politique éducative (Duval, 2011) et le triomphe de la liberté d'enseignement sous la IIe République. La IIIe République marque l'avènement de l'école publique, gratuite, laïque et obligatoire avec les lois Ferry de 1881 à 1886. L'aboutissement de la laïcisation s'opère avec la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905.

Cette victoire du projet républicain fait face à un enseignement privé fragilisé (Poucet, 2012) et en perte d'influence. Ce décrochage, dû à la baisse des moyens financiers et de ses effectifs (Prost, 2013), est freiné après la fin de la Seconde Guerre Mondiale par la démocratisation de l'enseignement et la croissance des effectifs scolarisés. En réponse au besoin sociétal de la « tâche scolaire » (Tanguy, 1972), la loi Debré (1959) réinscrit le privé dans le système public d'enseignement en instaurant une logique de contractualisation permettant à l'État d'assurer un contrôle sur les établissements privés tout en leur octroyant un financement public. Lors des décennies qui suivent, la querelle scolaire ne disparaît cependant pas. Elle est réintroduite par le mouvement de l'école catholique dite « libre » de 1984, contestant le projet de loi Savary⁷, ainsi que par les manifestations laïques opposées à l'abrogation de la loi Falloux en 1993⁸.

⁶ Il multiplie les projets : un réseau d'écoles privées dans les campagnes (« Excellence Ruralités ») mais aussi une tentative de financement de l'Université catholique de l'Ouest. Voir : MARLIER Fanny, BOSQUET Sarah, « Excellence Ruralités : un réseau d'écoles privées financé par Pierre-Édouard Stérin s'implante dans les campagnes », *Basta !*, 10 octobre 2025 ; VEZYROGLOU Zoé, « Mise sous pression par ses étudiants, l'Université catholique de l'Ouest renonce au mécénat de Pierre-Edouard Stérin », *Libération*, 17 septembre 2025.

⁷ Dès 1981, François Mitterrand propose la réunification de l'enseignement privé et public. Le ministre de l'Éducation, Alain Savary, porte ce projet de loi qui provoque le 24 juin 1984 des manifestations pour « défendre l'école libre » (catholique). Un mois plus tard, François Mitterrand annonce le retrait de la loi Savary.

⁸ En 1993, le ministre de l'Éducation François Bayrou propose d'abroger la loi Falloux accordant alors la possibilité aux collectivités territoriales de financer les établissements privés. Le 16 janvier 1994, un million de personnes manifestent à Paris pour « défendre l'école laïque ».

Pourtant, plusieurs travaux de recherche montrent également que le clivage autour du religieux semble s'atténuer, au profit d'autres enjeux (Prost, 2013 ; Poucet, 2025). De fait, l'enseignement privé et ses enseignants ne représentent plus un « corps étranger » dans la République (Poucet, 2002). Au contraire, les deux secteurs assurent conjointement la gestion du domaine éducatif. La contestation de l'intégration du privé s'est amoindrie, du fait de sa normalisation et de sa propagation (Poucet, 2025). De nos jours, il s'agit d'une alternative permettant aux familles d'échapper aux contraintes de l'orientation (Prost, 2013), mais également d'une voie parallèle pour des individus aux parcours et demandes scolaires spécifiques, tel que le décrochage scolaire (Tournier, 1997) ou le harcèlement, ainsi que les déserts scolaires en milieu rural (Barrault-Stella, 2016). Aux enjeux liés à la religion et aux établissements confessionnels (toutes religions confondues), de nouvelles logiques prennent place dans les choix éducatifs et recadrent les enjeux autour de l'enseignement privé, passant ainsi de la querelle scolaire à la question de la meilleure scolarité possible (Poucet, 2002). En effet, l'inscription dans un établissement privé n'est plus uniquement structurée par les appartenances religieuses mais également par des dynamiques socialement situées et inégalement réparties (Barrault-Stella, 2021 ; Barrault-Stella *et al.*, 2020 ; Héran, 1996 ; Merle, 2025). La privatisation de l'enseignement s'appuie donc sur des demandes sociales et des controverses qui se renouvellent et redéfinissent les termes du débat.

Comprendre et analyser les dynamiques de privatisation de l'enseignement

La multiplicité et la diversité des dynamiques énoncées précédemment nous incitent à privilégier **une analyse en termes de formes plurielles de privatisation**, et ainsi de parler *des* enseignements privés. Dès lors, cette journée d'étude souhaite poser trois questions imbriquées : **que sait-on des privatisations de l'enseignement ? Quels sont les processus politiques et sociaux les soutenant ? Quels sont les enjeux et les tensions en résultant ?** Répondre à cette question impose d'être attentifs à la variété des acteurs à l'initiative de ces processus (entreprises, familles, enseignants, églises) tout en examinant le rôle de l'État, par exemple à travers le financement ou le contrôle de ces formes de privatisation. Notre objectif est **d'analyser conjointement les offres de privatisation portées par des acteurs privés et les demandes de privatisation émanant de certains groupes sociaux.**

Deux axes structurent cet appel à communication. Dans un premier temps, il s'agit de revenir sur les « causes » des privatisations à l'œuvre à l'œuvre dans l'enseignement, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur. Dans un deuxième temps, il s'agira d'axer notre regard sur les conséquences concrètes, qu'elles soient individuelles ou collectives, de ces processus de privatisation sur le système éducatif.

Axe 1 – Pourquoi privatiser ? La fragmentation de l'offre scolaire privée.

L'offre d'enseignement privée actuelle semble se (re)structurer autour de deux courants de fond : une logique de marchandisation de l'offre scolaire et une réaffirmation identitaire par établissement pour attirer un public particulier.

D'une part, une logique de marchandisation traverse le secteur de l'enseignement, inspirée par les principes du *New Public Management* (NPM), diffusant des logiques d'administration du

monde de l'entreprise dans les services publics (Descamp, *et al.*, 2025). Cette tendance vise à accroître la concurrence entre les établissements (publics et privés), qui développent des « produits éducatifs » axés sur l'excellence, la performance ou des pédagogies dites alternatives attirant des publics spécifiques. Elle tend également à transformer les finalités mêmes de l'éducation en promouvant la formation de « néo-sujets », conçus comme des « hommes entrepreneurs d'eux-mêmes », gestionnaires de leur propre « capital humain », dans une société pensée comme un marché concurrentiel global (Laval, 2024). Ce faisant, le NPM participe activement à la construction des « marchés scolaires », un processus qui renforce la ségrégation sociale et territoriale (Merle, 2012). Cette logique n'est, du reste, pas le propre du privé puisque les politiques publiques d'éducation sont aussi sujettes à ces changements liés au NPM, avec une ouverture du champ d'élaboration des politiques d'éducation à des acteurs multiples et externes (Pons, 2024). De plus, les écoles privées ont un cahier des charges différent du public, notamment en termes d'accueil : classes moins chargées, établissements exonérés de la prise en charge des élèves avec des « besoins particuliers » (Federini, 2024) et non concernés par la carte scolaire, autres critères de recrutement telles que les performances scolaires ou finances. Le secteur privé de l'enseignement est donc en capacité de trier ses élèves et de créer des conditions de mixité sociale limitée. D'autre part, corrélé à une sécularisation de l'enseignement privé historique sous contrat, on observe une réaffirmation identitaire et un « retour du religieux » (Poucet, 2024). Ceux-ci s'incarnent dans la création d'établissements (musulmans, juifs, catholiques) qui placent le projet confessionnel au cœur de leur offre, souvent en marge du système contractuel. Ces initiatives, qui ne relèvent pas d'une logique de marché classique mais bien d'une volonté de transmission de valeurs et de construction communautaire, répondent à des demandes de groupes sociaux spécifiques.

La coexistence de ces logiques managériales et identitaires ouvre l'hypothèse d'une « archipélisation » de l'offre scolaire (Gibert, 2021) où l'enseignement privé n'est plus un continent homogène, mais un ensemble d'îlots aux statuts, financements et projets distincts. Cet émiettement est grandement facilité par le « flou des décisions politiques, l'implicite des finalités, l'ambiguïté des textes » (Bautier, 2005, p.171). Ce manque de lisibilité des politiques nationales a ouvert des marges de manœuvre importantes pour les acteurs locaux qui « se saisissent des possibilités offertes par la décentralisation pour remettre en cause les politiques sectorielles centralisées habituelles » (Bautier, 2005, p.171). L'archipel ne naît donc pas d'un vide politique, mais se développe dans les interstices d'une action publique devenue moins directive. Par ailleurs, la montée en puissance des enquêtes internationales comme PISA⁹ a également joué un rôle, en stimulant des politiques encourageant « l'autonomie des établissements » comme réponse adéquate aux inégalités sociales, contribuant de la sorte à cette fragmentation de l'offre. (Duru-Bellat *et al.*, 2022). L'enseignement privé a également des alliés et porte-paroles au sein d'institutions publiques. Par exemple, Amélie Oudéa-Castéra, nommée ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse le 11 janvier 2024, défend son choix personnel d'avoir scolarisé ses enfants dans le privé du fait d'obtenir des remplacements dans le secteur public, alors même que les professeurs remplaçants sont du ressort de son ministère¹⁰.

⁹ Programme international pour le suivi des élèves.

¹⁰ Pommiers, E. (15 janvier 2024). Tollé sur la scolarisation des enfants de la nouvelle ministre de l'éducation. *Le Monde*.

Enfin, déplorer publiquement le manque d'enseignants n'empêche pas la suppression toujours plus importante de postes au sein de l'Education Nationale.¹¹

On note également l'arrivée d'un nouvel acteur : les entreprises, qui investissent ce « marché » qu'est l'enseignement privé en vue de dégager des bénéfices. Cette marchandisation s'est beaucoup développée dans l'enseignement supérieur. Face à la multiplication et diversification de l'offre, notamment pendant les périodes d'orientation des élèves en fin de lycée, les stratégies des établissements comme celles des familles sont impactées.

Par conséquent, nous pouvons nous interroger sur la manière dont ces différentes formes de privatisation coexistent, s'hybrident, ou entrent en concurrence. **En plus des logiques marchandes, religieuses et identitaires, comment expliquer le développement et le maintien d'offres privées d'enseignement ? Quelles sont les contextes d'élaboration et les entrepreneurs des offres de formations dans le secteur de l'enseignement privé ? Comment les établissements des secteurs primaire et secondaire se positionnent-ils face à l'entrée de nouveaux acteurs privés ?** Cet axe invite à appréhender les privatisations de l'enseignement non comme un phénomène unitaire mais dans sa pluralité et ses tensions internes. En effet, le paysage éducatif se reconfigure sous l'effet de deux mouvements de fond, qui, bien que semblant contradictoires, redessinent conjointement ses contours.

Axe 2 – Les conséquences plurielles de la privatisation sur l'enseignement public et privé.

S'il est difficile de nommer une cause explicative aux privatisations de l'enseignement, il convient d'en questionner la diversité des effets. Nous proposons donc d'interroger les potentielles conséquences des dynamiques privatives sur l'évolution du métier d'enseignant, sur la valeur marchande des établissements et les potentielles stratégies familiales.

En effet, malgré des possibilités d'accès plus étendues, le système éducatif reste un espace de production d'une stratification inégalitaire de l'ordre social (Brinbaum *et al.*, 2018). La persistance de ces inégalités est notamment renforcée par la conformation progressive de celui-ci au NPM (Hood, 1991 ; Fassa-Recrosio & Bataille, 2019). Du fait de leur rôle cardinal dans le système éducatif, il convient d'envisager les enseignants comme acteurs de ce « nouvel esprit du service public » (Pudal & Sinigaglia, 2024), dont ils subissent les pressions d'individualisation des carrières et des rémunérations, de la culture du résultat ou de la mise en concurrence des équipes et des établissements (Descamps, *et al.*, 2025). La conversion du système éducatif à des logiques managériales est le principal vecteur de reproduction des inégalités en ce qu'il produit comme modes de régulation de l'accès aux études supérieures (Frouillon, Pin & Van Zanten, 2020) et de hiérarchisation des domaines de formation. Le NPM impose alors de nouvelles façons d'aborder les études supérieures et les orientations scolaires, pour les élèves, les professeurs et les familles.

¹¹ Morin, V. (17 octobre 2025). Budget : Près de 4 000 postes d'enseignant supprimés dans le projet de loi, mais des postes de stagiaires créés. *Le Monde*.

Un aspect à interroger réside dans la diversité des profils et stratégies des enseignants engagés dans des espaces scolaires de plus en plus différenciés. Les conditions d'accès au métier d'enseignant varient structurellement entre public et privé, notamment du simple fait de concours différenciés. Si le CAPES (1950) et le CAFEP (1994) se ressemblent en tout point dans la forme même des épreuves passées, le choix de l'un ou l'autre résulte bien d'une stratégie des individus de s'inscrire dans des parcours d'enseignement différenciés (Ministère de l'Éducation Nationale, 2025). Dans une autre mesure, la montée en puissance du marché du soutien scolaire, allant jusqu'à voir apparaître l'idée d'une « uberisation » (Chevaillier, Pons, 2019) du métier, conduit également certains enseignants à privilégier les cours particuliers, plus rémunérateurs qu'une activité classique en établissement. En parallèle, des enseignants du public adoptent désormais des stratégies parentales ayant pour conséquence l'inscription de leurs propres enfants dans le secteur privé, perçu comme plus performant et plus sûr (Van Zanten, 2012). Ces écoles privées, qui se revendiquent comme une alternative hors des plateformes *Parcoursup* et *MonMaster*, orientent leurs offres vers des familles déçues ou angoissées par les voies traditionnelles. Enfin, la mise en place des politiques de NPM déjà évoquée n'empêche pas des tentatives de résistances, notamment à travers des mobilisations syndicales, s'inscrivant dans les stratégies des enseignants d'adaptation aux évolutions de leur secteur (Lehoux, 2022 ; Le Fiblec, 2025 ; Lopez *et al.*, 2025).

Cette privatisation de l'enseignement a ainsi largement contribué à redéfinir les rapports des parents à l'école, et donc les stratégies de reproduction sociale (Van Zanten, 2012). Nous passons ainsi d'une « mise au privé » résultant de motivations religieuses (Poucet 2014) à des stratégies de distinction et d'entre-soi de classe (Cayouette-Remblière, 2020 ; Merle, 2012). Contrôler les fréquentations et mettre à distance les « risques » en ce qui concerne l'enseignement de son enfant deviennent des fins en soi (Merle, 2011). Ce phénomène engendre des processus de plus en plus ségrégatifs bien réels d'embourgeoisement du secteur privé et de prolétarianisation du public (Merle, 2011). Ces caractéristiques renforcent l'attractivité du privé pour les familles aisées et alimentent un mécanisme de feed-back (Felouzis & Perroton, 2007) où le recrutement social devient à lui seul un indicateur de qualité. L'offre et la demande se coconstruisent à partir du mécanisme de marchandisation de l'éducation énoncé précédemment.

Comment, à l'intersection de contournements, négociations et recherches de régulation, les logiques de privatisation transforment-elles les contenus pédagogiques, le rôle des enseignants, les rapports ordinaires à l'État, aussi bien dans l'enseignement public que privé ? Comment relier les conséquences micro (stratégies des enseignants, des familles, des élèves) et macro sociales (marchandisation du monde, individualisation) ? Ce second axe invite ainsi à interroger les effets concrets des dynamiques de privatisation dans le système éducatif en général.

Modalités de propositions des communications

- **Public :**

Chercheur·euses, post-doc, doctorant·es, en science politique et sciences sociales.

- **Modalités de propositions :**

Les propositions s'appuyant sur des matériaux empiriques contemporains ou historiques de types quantitatifs ou qualitatifs seront privilégiées. Elles porteront sur un objet national ou international dans le cadre d'une étude de cas et/ou d'une comparaison. Elles s'inscriront dans l'un ou les deux axes présentés.

Les propositions doivent être écrites en français et doivent préciser un titre, le nom et l'affiliation institutionnelle de l'auteur·trice ou des auteurs·trices. Elles devront également proposer une problématique claire et apporter des précisions sur la méthodologie employée.

La proposition est à rendre en format **.pdf**, doit faire **3000 signes maximum**, et à envoyer par courriel à je.mastereapp@gmail.com le **6 février 2026** au plus tard.

- **Aspects organisationnels :**

La journée d'étude se tiendra sur le **Campus Berges du Rhône de l'Université Lumière Lyon 2**, le **10 avril 2026**.

Les propositions de communication doivent être envoyées **avant le 6 février 2026**.

Les communications sélectionnées seront annoncées **le 20 février 2026**.

- **Comité d'organisation et comité scientifique :**

La promotion de Master 2 Enquête et Analyse des Processus Politiques 2025/2026 :

ALBERT Arsène
CHEVRY Manon
COTTIN Alexis
COUREN Amina
ELAMBERT Bastien
JACQUET Maxime
LAOUDJI Kais
MERCIER Nino
PEIFFER Lou-Ann
POUCHAIN Lisa
YALCIN Baris Can

Leur référent : GOURGUES Guillaume, maître de conférences en science politique à l'Université Lumière Lyon 2, laboratoire Triangle.

Bibliographie

Bautier, E., Van Zanten, A. (2005). Les politiques d'éducation. *Revue française de pédagogie*, 152, 169-172.

Barrault-Stella, L. (2016). Produire un retrait de l'État acceptable Les politiques de fermetures scolaires dans les mondes ruraux contemporains. *Gouvernement et action publique*, 5(3), 33-58.

- Barrault-Stella, L. (2021). La carte scolaire, les inégalités et le politique Comment rompre avec le laisser-faire de l'État ? *Mouvements*, 107(3), 14-22.
- Barrault-Stella, L., Bongrand, P., Huguée, C. et Siblot, Y. (2020). Les rapports à l'école comme rapports à l'État. *Politix*, 130(2), 7-22.
- Brinbaum, Y., Huguée, C., Poullaouec, T. (2018). 50% to the bachelor's degree... but how? Young people from working-class families at university in France. *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 499, 79–105.
- Cayouette-Remblière, J. (2020). Les rapports sociaux dans les quartiers de mixité sociale programmée. *Sociologie*, 11(1), 1-22.
- Chauvel, S. et Huguée, C. (2019). Enseignement supérieur : l'art et les manières de sélectionner. Introduction. *Sociologie*, 10(2), 173-177.
- Chevallier, T., et Pons, X. (2019). *Les privatisations de l'éducation*. Centre international d'études pédagogiques.
- D'aquino, M. (2025). La science politique, un marché attractif pour l'enseignement supérieur privé. *HAL (Le Centre Pour La Communication Scientifique Directe)*.
- Déloye, Y. (1994). *École et citoyenneté : L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses*. Presses de Sciences Po.
- Descamps, D., Foudi, A., Huguée, C., et Veniard, M. (2025). L'institution scolaire et le discours managérial : Diffusions, recontextualisations, transformations et résistances. *Mots. Les langages du politique*, 138, 9-23.
- Duru-Bellat, M., Farges, G., & Van Zanten, A. (2022). *Sociologie de l'école* (6e éd.). Armand Colin.
- Duval, N. (2011). *Enseignement et éducation en France*. Armand Colin.
- Fassa-Recrosio, F. et Bataille, P. (2019). Les réformes de l'enseignement comme révélateur et amplificateur des fractures enseignantes. *Éducation et Sociétés*, 43(1), 5-23.
- Federini, F. (2024). Enseignement privé et ségrégation sociale et scolaire : La responsabilité de l'État engagée. *Après-demain*, 69-70(1-2), 18-21.
- Felouzis, G. et Perroton, J. (2007). Les « marchés scolaires » : une analyse en termes d'économie de la qualité. *Revue française de sociologie*. 48(4), 693-722.
- Frouillou, L., Pin, C. et Van Zanten, A. (2020). Les plateformes APB et Parcoursup au service de l'égalité des chances ? L'évolution des procédures et des normes d'accès à l'enseignement supérieur en France. *L'Année sociologique*. 70(2), 337-363.
- Gibert, A.-F. (2021). *Privatisée, marchandisée : L'école archipel*. (Dossier de veille de l'IFÉ n°137). ENS de Lyon.
- Héran, F. (1996). École publique, école privée : qui peut choisir ? *Économie et statistique*, 293, 17-39.
- Hood, C. (1991). A public management for all seasons? *Public Administration*, 69(1), 3–19.

- Merle, P. (2011). Concurrence et spécialisation des établissements scolaires Une modélisation de la transformation du recrutement social des secteurs d'enseignement public et privé. *Revue française de sociologie*, 52(1), 133-169.
- Merle, P. (2012). *La ségrégation scolaire*. La Découverte.
- Merle, P. (2012). L'école privée : une source de ségrégation scolaire ? *La ségrégation scolaire* (pp. 71–84). La Découverte.
- Merle, P. (2025). *L'enseignement privé*. La Découverte.
- Laval, C. (2024). Néolibéralisme dans l'éducation : comment riposter ? Une réflexion stratégique à partir de Foucault. *Dorsal. Revista de Estudios Foucaultianos*, (17), 175-185.
- Lehoux, E. (2022). Transformations néolibérales de l'école : quel syndicalisme ? *La Pensée*, 412(4), 49-58.
- Le Fiblec, H. (2025). Un contre-discours syndical sur le management. Le SNES et l'autonomie des établissements scolaires. *Mots. Les langages du politique*, 138(2), 89-105.
- Lopez, M.-S., Hambye, P. et Tay, D.-N.-K. (2025). La circulation du discours managérial via les « instruments d'action publique » : le rôle des « plans de pilotage » dans l'enseignement belge francophone. *Mots. Les langages du politique*, 138(2), 69-88.
- Pons, X. (2024). *La fabrique des politiques d'éducation*. Presses universitaires de France.
- Poucet, B. (2002). L'enseignement privé en France au XXe siècle. *Carrefours de l'éducation*, 13(1), 152-171.
- Poucet, B. (2011). *L'État et l'enseignement privé*. Presses universitaires de Rennes.
- Poucet, B. (2012). *L'enseignement privé en France*. Presses Universitaires de France.
- Poucet, B. (2024). Établissements privés, établissements publics, État : quels liens juridiques ? *Après-demain*, 69-70(1-2), 15-17.
- Poucet, B. (2024). Le retour du religieux dans les établissements catholiques en France : état des lieux et interrogations. *Éducation et Sociétés*, 51(1), 89-108.
- Poucet, B. (2025). L'enseignement privé en France : des recherches en renouvellement – 2000-2025. *Revue française de pédagogie*, 226(1), 119-162.
- Prost, A. (2013). L'enseignement privé prisonnier de son héritage. *Revue Projet*, 333(2), 33-41.
- Pudal, R. et Sinigaglia, J. (2024). *Le nouvel esprit du service public*. Editions du croquant.
- Tanguy, L. (1972). L'Etat et l'école. L'école privée en France. *Revue française de sociologie*, 13(3), 325-375.
- Tournier, V. (1997). École publique, école privée : le clivage oublié. Le rôle des facteurs politiques et religieux dans le choix de l'école et les effets du contexte scolaire sur la socialisation politique des lycéens français. *Revue française de science politique*, 5, 560-588.
- Troger, V. et Ruano-Borbalan, J-C. (2012). *Histoire du système éducatif*. Presses Universitaires de France.
- Van Zanten, A. (2004). *Les politiques d'éducation*. Presses Universitaires de France.

Van Zanten, A. (2012). 3. Les stratégies parentales. *L'école de la périphérie : Scolarité et ségrégation en banlieue*. Presses Universitaires de France, 93-113.

Van Zanten, A. (2023). La marchandisation à l'œuvre dans le système scolaire et supérieur français : raisons et conséquences. *Administration & Éducation*, 180(4), 27-33

Verneuil, Y (2014). École et religion : enjeux du passé, enjeux dépassés, enjeux déplacés ?. *Histoire, monde et cultures religieuses*, 32, 13-27.

Weil, P. (2007). *Politiques de la laïcité au XXe siècle*. Presses Universitaires de France.

Sitographie

Toutes les références ont été consultées le 24 novembre 2025.

Audureau, W., Imbach, R., Miliani, A., Prati, L., Vaudano, M., Breteau, P. (14 mai 2025), « Affaire de Bétharram : la chronologie des faits », *Le Monde*.

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2025/05/14/affaire-de-betharram-la-chronologie-des-faits_6583871_4355771.html

Baudet, M-B., Belouezzane, S. (02 août 2023). « Les démons du collège Stanislas, citadelle de l'enseignement privé catholique », *Le Monde*.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/08/02/les-demons-du-college-stanislas-citadelle-de-l-enseignement-prive-catholique_6184158_3224.html

Belouezzane, S., Lecherbonnier, S. (9 mars 2025) ? « Les écoles privées musulmanes sous contrat face aux soupçons de l'Etat », *Le Monde*.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/03/09/les-ecoles-privees-musulmanes-sous-contrat-face-aux-soupcons-de-l-etat_6577607_3224.html

Le Monde avec AFP. (11 décembre 2024). « Le préfet du Nord met fin au contrat liant le lycée musulman Averroès à l'Etat », *Le Monde*.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/12/11/le-prefet-du-nord-met-fin-au-contrat-liant-le-lycee-musulman-averroes-a-l-etat_6205064_3224.html

Le Monde. (23 avril 2025). « Lycée Averroès : une décision de justice rétablit le contrat liant l'établissement musulman lillois à l'Etat », *Le Monde*.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/04/23/lycee-averroes-une-decision-judiciaire-retablit-le-contrat-liant-d-etablissement-musulman-lillois-avec-l-etat_6599299_3224.html

Marlier, F., Bosquet, S. (10 octobre 2025). « Excellence Ruralités : un réseau d'écoles privées financé par Pierre-Édouard Stérin s'implante dans les campagnes », *Basta !*.

<https://basta.media/Excellence-Ruralites-un-reseau-d-ecoles-privees-reactionnaires-finance-par-Sterin-s-implante-dans-les-campagnes>

Merveilleux, D. (8 juillet 2025). Le succès controversé des écoles privées de science politique, « avec des stratégies qui vont de la confusion organisée à la publicité mensongère ». *Le Monde*.

https://www.lemonde.fr/campus/article/2025/07/08/l-experience-montre-que-ces-etudiants-ont-une-formation-de-qualite-inferieure-l-essor-controverse-des-ecoles-privees-de-science-politique_6619866_4401467.html

Morin, V. (17 octobre 2025). Budget : Près de 4 000 postes d'enseignant supprimés dans le projet de loi, mais des postes de stagiaires créés. *Le Monde*.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/10/17/budget-pres-de-4-000-postes-d-enseignants-supprimees-dans-le-projet-de-loi-mais-des-postes-de-stagiaires-crees_6647767_3224.html

Pommiers, E. (15 janvier 2024). Tollé sur la scolarisation des enfants de la nouvelle ministre de l'éducation. *Le Monde*.

https://www.lemonde.fr/education/article/2024/01/12/amelie-oudea-castera-provoque-une-vive-polemique-sur-la-scolarisation-de-ses-enfants-dans-l-etablissement-privé-stanislas_6210544_1473685.html

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025. (2025). Ministère De L'Éducation Nationale.

[Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025 | Ministère de l'Éducation nationale](#)

Vezyroglou, Z. (17 septembre 2025). « Mise sous pression par ses étudiants, l'Université catholique de l'Ouest renonce au mécénat de Pierre-Edouard Stérin », *Libération*.

https://www.liberation.fr/politique/mise-sous-pression-par-ses-etudiants-luniversite-catholique-de-louest-renonce-au-mecenat-de-pierre-edouard-sterin-20250917_X7TXS547WNBOPGBUMPZB7J6MHE/